



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### **Coronavirus COVID – 19 : la ville de Mérignac met tout en œuvre pour que les élections municipales se déroulent dans les meilleures conditions.**

Suite au courrier du premier ministre adressé aux maires le 7 mars et à la circulaire du ministère de l'intérieur diffusée le 10 mars dans le cadre du plan de lutte contre la propagation du coronavirus COVID - 19, le maintien des élections municipales les 15 et 22 mars a été confirmé. La Ville de Mérignac met tout en œuvre pour assurer le déroulement du scrutin dans de bonnes conditions et permettre aux citoyens de voter en toute sécurité.

Les mesures barrières (se laver les mains régulièrement, tousser dans son coude, utiliser des mouchoirs jetables, éviter embrassades et serrages de mains...) seront affichées pour rappel aux électeurs.

Tout au long des journées du 15 et 22 mars, le nettoyage des bureaux de vote sera renforcé et des mesures d'hygiène supplémentaires seront prises : du gel hydroalcoolique sera disponible, les stylos seront désinfectés régulièrement, les électeurs auront aussi la possibilité de venir avec leur propre stylo (attention, l'encre doit être indélébile noire ou bleue).

Les électeurs seront invités à se laver les mains avant de voter et à respecter une distance minimale dans les files d'attente, un marquage au sol permettra de limiter les situations de promiscuité. Dans la mesure du possible les heures creuses (8h / 10h – 13h / 16h) sont à privilégier pour venir voter.

Toutes les conditions seront réunies pour permettre aux habitants de participer aux élections municipales en toute tranquillité.

#### **Contact presse :**

Virginie Bougant

Chargée de communication et des relations presse

05 56 55 66 18 – 06 27 52 48 69

[v.bougant@merignac.com](mailto:v.bougant@merignac.com)